Zeitschrift: Verhandlungen der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die

Gesammten Naturwissenschaften = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Science Naturali

Herausgeber: Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesammten

Naturwissenschaften

Band: 14 (1828)

Protokoll: Séance du mercredi 30 juillet

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

19. Mr. le Président dépose sur le bureau le premier Cahier de la Flore des Alpes, de Mr. le Docteur Zolli-KOFER, de St. Gall.

Mr. le Ministre Gaudin propose à la Société de faire recommander cette Flore aux Gouvernemens Cantonaux.

Mr. le Conseiller Usteri propose de renvoyer cette demande à l'examen de la direction de la Société, pour l'année prochaine, ou à celui du Secrétariat-général. Cette dernière proposition est adoptée par l'assemblée.

20. Mr. WILD fait lecture du procès-verbal de la Société Cantonale de Berne.

21. Mr. le Docteur Mayor propose que les procèsverbaux des Sociétes Cantonales soient imprimés et distribués deux mois avant la session de la Société Helvétique. La discussion est ouverte sur cette proposition, et Mr. le Conseiller Usteri fait la motion que les Sociétés Cantonales qui font imprimer les procèsverbaux de leurs séances, ou les rapports présentés par leurs membres, soient invités à en envoyer un certain nombre d'exemplaires pour les distribuer aux membres de la Société Helvétique.

On décide que ces propositions seront transmises au Secrétariat-général.

Séance du mercredi 30 Juillet.

22. Mr. le Professeur Brunner fait lecture du projet de règlement pour le Secrétariat-général d'agriculture siégeant à Berne, rédigé par la Commission nommée dans la séance du 28 Juillet.

Ce projet ayant été soumis à la discussion de l'assemblée, article par article, est adopté comme suit: Règlement pour le Secrétariat-général d'agriculture, de la Société Helvétique des Sciences naturelles.

Le Secrétariat-général d'agriculture est prié de se charger des objets suivans:

- r°. Il recevra tous les mémoires et toutes les communications concernant l'agriculture qui seront adressés à la Société, et il en fera rapport au Secrétariat-général de la Société.
- 2°. Il fera un choix des mémoires d'agriculture qu'il jugera propres à être insérés dans les mémoires de la Société; il les présentera au Secrétariat-genéral, qui en décidera en dernier ressort.
- 3°. Il se mettra en relation avec toutes les Sociétés Suisses qui s'occupent d'agriculture, soit d'une manière spéciale, soit d'une manière générale, et il tâchera d'en faire naître dans les Cantons où il n'en existe point encore.
- 4°. Il présentera dans les séances annuelles de la Société, un résumé des travaux qui ont été faits par rapport à l'avancement de l'agriculture, et fera les propositions qu'il jugera convenables pour les travaux ultérieurs.
- 5°. Il s'adressera au Secrétariat-général pour toutes les sommes dont il pourra avoir besoin pour ses dépenses.
- 6°. Il est autorisé à faire imprimer des invitations et des questions adressées aux cultivateurs sur des objets d'agriculture, et de les répandre dans les différentes parties de la Suisse, en appuyant plutôt sur des faits pratiques, que sur des théories.
- 23. Mr. Levrat fait lecture d'un mémoire sur l'importance de l'utilité de la médecine vétérinaire en Suisse

et sur la nécessité d'y créer une école nationale d'économie rurale vétérinaire.

Admettant en principe que c'est dans ces différentes branches de l'économie rurale que la Suisse doit trouver ses principales ressources, Mr. Levrat s'attache à démontrer que l'étude de la médecine vétérinaire s'allie étroitement à la prospérité de l'agriculture, puisqu'elle a pour objet la conservation des animaux domestiques, ainsi que l'amélioration de leurs diverses races.

Cet art exige donc de celui qui l'exerce des connaissances aussi profondes que variées, et cette étude mérite de fixer l'attention des Gouvernemens. Mr. Levrat croit, en conséquence, qu'il est essentiel 1°. de fournir aux jeunes gens qui se vouent à la médecine vétérinaire des moyens suffisans d'instruction; 2°. d'encourager les vétérinaires qui se distinguent dans l'exercice de leur art, par des récompenses et des égards.

Il s'attache ensuite à démontrer que les écoles vétérinaires qui existent en Suisse sont insuffisantes pour rivaliser avec celles de France et d'Allemagne, et qu'il est nécessaire de former un établissement vétérinaire national qui puisse soutenir la concurrence.

Mr. Levrat entre dans le détail de l'organisation de cette école centrale, et passe en revue les principales branches de l'enseignement qui devrait y être protégé.

Ce mémoire est renvoyé à l'examen du Comité central d'agriculture.

24. Mr. PICHARD, Ingénieur des ponts et chaussées, expose une nouvelle manière de diviser le terrain pour la plantation de la vigne.

Faisant sentir de quelle importance il est pour la réussite des plantations que chaque espèce de plant se trouve dans une position telle, que la portion de terrain qui lui est consacrée s'étende tout autour à-peu-près à la même distance, de manière à former une figure aussi rapprochée que possible de celle d'un cercle dont le plant occuperait le centre, Mr. Pichard démontre que cette condition ne peut pas être remplie par des plantations tracées à l'équerre, et qu'elle ne peut être obtenue qu'en dirigeant les plantations suivant des lignes qui forment entr'elles des angles de 60°, et qui soient d'ailleurs également espacées. Il en résulte que l'espace de terrain occupé par chaque cep a assez sensiblement la forme d'un cercle.

Il présente des figures qui exposent ces diverses méthodes de diviser le terrain, et il observe que dans celle qu'il propose, le nombre de ceps plantés est à celui qu'admettent les plantations faites à l'équerre sur un même espace de terrain, dans le rapport de 100 à 87.

Au surplus, Mr. PICHARD ne présente point cette méthode comme une découverte, il croit qu'elle a déjà été mise en pratique en d'autres lieux, et notamment dans le Canton de Zurich; il en recommande seulement l'application dans les vignobles de la Suisse occidentale.

Mr. le Président ouvre la discussion, et propose le renvoi au Comité d'agriculture, ce qui est adopté.

25. Mr. Pichard présente, en outre, le modèle d'une charrue à coultre mobile, de la construction de Mr. Etienne Tresoux, de St. Cergue; il en explique l'usage et les avantages.

Mr. FAZY-PASTEUR, observe qu'on a fait construire

une de ces charrues, à Genève, pour servir de modèle. On remercie Mr. Pichard de sa communication.

- 26. Mr. le Docteur Mayor, de Lausanne, fait lecture d'un mémoire sur les divers appareils employés en chirurgie comme bandages; il recommande l'usage du mouchoir ordinaire dans les cas où l'on a pas d'autre appareil à sa disposition; il indique la manière de s'en servir, et en fait l'application en présence de l'assemblée.
- 27. Mr. TROGGUE, de Thoun, communique les expériences qu'il a faites sur les matières colorantes qu'on peut retirer de certains champignons, et présente des échantillons des couleurs qu'il a obtenues.
- 28. Mr. ZIÈGLER, de Wintherthur, fait la démonstration d'une expérience de physique peu connue, et dont jusqu'à présent on n'a pas encore donné une explication satisfaisante.

Cette expérience consiste à appliquer un disque de papier, ou une pièce d'argent à l'orifice d'un tube percé à ses deux extrémités; en soufflant avec force à l'autre ouverture du tube, le disque ou la pièce d'argent ne tombent point.

Mr. le Professeur Gillièron et Mr. Pichard, proposent des explications de ce phénomène.

29. Mr. le Chanoine Lamon communique des observations qu'il a faites, au St. Bernard, sur la matière colorante de la neige rouge; il croit que cette couleur est due à de petits insectes.

Mr. le Professeur de Candolle observe que la matière colorante de la neige peut varier suivant les circonstances; il engage Mr. Lamon à continuer ses recherches à ce sujet.

- Mr. Lamon répond qu'il se fera un plaisir de communiquer à la Société les observations qu'il pourrait recueillir.
- 30. Mr. Wenetz, Ingénieur des ponts et chaussées du Vallais, communique verbalement quelques observations sur le glacier de Giétroz, et rend compte des travaux entrepris sous sa direction pour opérer la diminution de ce glacier, ainsi que de son projet pour les travaux futurs.
- Mr. Usteri propose que la Société témoigne sa satisfaction à Mr. Wenetz, sur le succès de ces travaux. Cette proposition est adoptée.
- 31. Mr. GIMBERNAT communique un procédé chimique dont il a fait usage pour s'assurer de la quantité d'oxigène contenu dans l'air atmosphérique. Ayant employé tous les réactifs indiqués par la théorie pour s'assurer de la présence du fer dans une eau minérale, sans obtenir de résultat, il a exposé cette eau à l'action de l'air. L'oxigène de l'air s'est emparé du fer, et au bout de quelques jours il s'est formé dans l'eau un précipité de protoxide de fer. Il lui paraît qu'on pourrait faire usage de ce procédé pour reconnaître la quantité d'oxigène contenu dans un volume d'air atmosphérique donné.
- 32. Mr. le Président rappelle à la Société que dans sa session de l'année dernière elle avait décidé: qu'il serait nommé cette année une Commission pour examiner les mémoires qui seraient envoyés sur la question proposée relativement à la destruction des insectes nuisibles aux arbres fruitiers, et donner un préavis sur la distribution des prix en 1829. L'on procède à la nomination de cette Commission; le Comité propose de la

composer de MM. Escher-Zollikofer; Schinz; D. Brunner, Professeur; de Dompierre, colonel.

Cette proposition est adoptée.

- 33. Mr. le Président dépose sur le bureau les dons qui ont été adressés à la Société Helvétique depuis sa dernière session. On en trouvera la liste ci-après.
- 34. Mr. le Président fait lecture d'une lettre de Mr. le Doyen Wittembach, qui demande, à raison de son âge avancé et de ses infirmités, à être remplacé dans sa place d'archiviste de la Société, qu'il a remplie depuis le commencement de l'organisation de la Société Helvétique.

Mr. le Président propose à l'assemblée d'exprimer au digne Doyen WITTEMBACH la reconnaissance de la Société, pour la manière distinguée dont il s'est acquitté de la tâche qui lui avait été imposée, et ses regrets de ce qu'il ne puisse pas continuer à la remplir.

Cette proposition est accueillie avec acclamations, et on décide de prier la Société Cantonale de Berne de se charger du soin des archives.

35. Mr. le Président annonce à l'assemblée qu'elle doit s'occuper du choix du lieu de sa réunion pour l'année prochaine, et de l'élection d'un Président pour 1829. Le Comité indique St. Gall comme le chef-lieu qui paraît devoir être choisi.

Mr. le D. Zollikofer annonce qu'il a lieu de croire qu'on sera charmé de recevoir la Société à St. Gall.

Considérant de quelle importance il serait pour la Société d'étendre ses réunions dans les Cantons où il n'existe point encore de Sociétés Cantonales, Mr. le général de Laharpe propose Lugano comme lieu de réunion.

Mr. le Professeur de Candolle, en appuyant cette proposition, voudrait que la décision fut ajournée jusques à ce qu'on fût assuré du consentement du Canton du Tessin.

Mr. le Chanoine BISELX prend la parole, et, dans un discours improvisé avec beaucoup de grâce, il réclame, pour le couvent du Grand St. Bernard, l'honneur de recevoir la Société l'année prochaine.

Cette proposition est acceptée avec transport par l'assemblée.

On procède ensuite à l'élection d'un Président pour la session de 1829.

Avant que de passer au scrutin, Mr. le Président consulte l'assemblée pour savoir si elle nommera, par exception à l'usage et à raison de la circonstance, un Président et un vice-Président. Cette proposition est adoptée.

On procéde, en conséquence, au scrutin secret à la nomination d'un Président et d'un vice-Président.

Mr. de Rivaz, Grand-Baillif du Vallais, est proclamé Président de la Société Helvétique pour 1829, et Mr. Biselx, vice-Président.

36. Mr. le Président fait lecture d'un petit mémoire de Mr. Nicod-Delom, de Vevey, dans lequel cet observateur donne la description d'un appareil de son invention destiné à faciliter les moyens d'écrire dans l'obscurité, et que pour cette raison il appelle secrétaire nocturne.

Cet instrument est composé 1°. d'une petite boîte en carton dans le couvercle de laquelle on a pratiqué une ouverture longitudinale; 2°. d'un cylindre autour duquel

est enveloppée la feuille de papier sur laquelle on veut écrire, et qui se meut sous l'ouverture en question qui sert à diriger la main sur le papier.

L'heure étant avancée ne permet pas de faire lecture de quelques mémoires et rapports qui restent encore sur le bureau.

Mr. le Président déclare la session de la Société Helvétique terminée.

Les mémoires et lettres qui restent encore à lire sont:

- 1°. Une lettre de Mr. Falkenstein, de Soleure, secrétaire de la bibliothèque de la Cour de Saxe, qui envoie:
- a) Un échantillon d'un tissu recueilli sur un plafond dans la maison d'un boulanger, à Dresde.
- b) Des dessins d'agathes et de pétrifications recueillis par lui dans une course minéralogique qu'il a faite dans l'Ertzgebürge.
- 2°. Une invitation adressée par Mr. Imhof, de Bâle, aux amateurs de l'histoire naturelle, pour la confection d'une faune helvétique, et en particulier, d'une faune des insectes de la Suisse.
- 3°. Un mémoire du même auteur sur quelques espèces d'andrennes qui se trouvent aux environs de Bâle, accompagné de dessins de ces insectes.
- 4°. Un mémoire de Mr. Schere, de Bischoffzell, sur l'agave américaine, avec des dessins de cette plante en fleurs.
- 5°. Le procès-verbal des séances de la Société Cantonale d'Aarau.
 - 6°. Celui de la Société de Genève.
 - 7°. Celui de la Société de Schafshouse.
 - 8°. Celui de la Société de Vaud.

N.B. On lit dans une note du Conservateur Suisse, ou Etrennes Helvétiennes, pour l'an de grâce 1829, page 51, que trois morceaux avaient été rédigés par le digne rédacteur de ce recueil patriotique, pour être lus à la Société dans l'une de ses séances. L'un sur les trombes du Léman; l'autre sur des îles découvertes. en 1680, par un Genevois nommé Noblet, et dont il avait pris possession au nom de la République de Genève, qui les lui avait cédées en fief pur et simple, avec le titre de Comte, pour lui et les siens; le troisième offrant les notices biographiques: 10 de Mr. LAURENT GARCIN, né à Grenoble en 1683, et qui vint en Suisse avec son père, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Cet homme, célèbre par ses voyages et ses travaux botaniques, mourut à Neuchâtel en 1752; 2°. de Mr. GARcin, fils du précédent, Ministre du St. Evangile et trèsbon botaniste. Il mourut, en 1781, à Cottens près de Nyon.

Ces trois morceaux n'ayant pas été présentés, n'ont pas pu être compris dans l'un des ordres du jour, et il n'y a eu ici oubli ni volontaire, ni involontaire du Président.